

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

OBJET : Quatre emplacements de stationnement seront réservés sur le parking situé au croisement de la rue Jean Moulin et de la rue de Verdun, du lundi 03 octobre 2022 au vendredi 31 mars 2023.

Le Maire de la commune de PORNIC (Loire-Atlantique)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivant concernant les pouvoirs de Police du Maire,

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal, et notamment l'article R610-5,

Vu, l'arrêté PM.050/ST/2022, en date du 1^{er} mars 2022, relatif à quatre emplacements de stationnement réservés sur le parking situé au croisement de la rue Jean Moulin et de la rue de Verdun,

Vu, l'arrêté JURI/2020/A61 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BRETON,

Considérant, qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement et la circulation sur la voie publique, afin d'assurer le bon ordre et éviter tout accident, lors de travaux au n°54 rue de Verdun, jusqu'au vendredi 31 mars 2023,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Du lundi 03 octobre 2022 au vendredi 31 mars 2023, quatre emplacements de stationnement seront réservés, sur le parking situé au croisement de la rue Jean Moulin et de la rue de Verdun et jouxtant le n°65, rue de Verdun, dans le cadre du chantier de transformation de l'ancien cinéma Saint Gilles en théâtre.

ARTICLE 2 : La signalisation afférente aux possibilités de stationnement nécessaires sera mise en place par les Services Techniques. Le présent arrêté devra être affiché sur le site et visible des usagers.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pornic, le Chef de Service de la Police Municipale de la Ville de Pornic, le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Ville de Pornic, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORNIC, le 03 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué,

Daniel BRETON



Publié le 03.10.22